AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**213C1205**
FR0000121568-FS0479

8 août 2013

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLUB MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2013, la société de droit suisse Credit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er août 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 810 347 actions[1] CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,68% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché et d'un emprunt d'actions CLUB MEDITERRANEE.

Le déclarant a précisé que sa détention d'actions CLUB MEDITERRANEE est liée à la couverture de *Contract for difference* (CFD) initiés par des clients.

[1] Il est précisé que le déclarant détient par ailleurs, dans son portefeuille de *trading*, une position vendeuse portant sur 9 665 actions CLUB MEDITERRANEE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 857 154 actions représentant 35 673 613 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.